



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 janvier 2024

### MANIFESTATION DES AGRICULTEURS : POINT DE SITUATION À 08H30 **LES PERTURBATIONS AUX ENTRÉES/SORTIES DE LYON**

À l'appel des organisations syndicales, une mobilisation des agriculteurs est attendue ce jeudi 25 janvier sur l'autoroute A42, venant s'ajouter aux perturbations sur la route métropolitaine M6 et sur le nœud de Ternay.

Par conséquent, les réseaux secondaires suggérés par les GPS seront extrêmement saturés. Afin de sécuriser la circulation et de permettre la continuité du trafic, des itinéraires de déviation recommandés par les autorités sont mis en place :

#### **Autoroute A42 / Nœud des Îles (est)**

La circulation sera coupée sur l'autoroute A42 entre le nœud A42/N346/A46N et le boulevard périphérique, dans les deux sens.

Il est recommandé d'emprunter l'A43 et la RN346 (rocade est) dans les deux sens.

#### **Autoroute A47 / Nœud de Ternay (sud)**

La circulation est coupée sur l'autoroute A47 entre le nœud de Ternay A7/A46sud et l'échangeur 11 (La Madeleine), dans les deux sens.

Les bretelles d'accès à l'autoroute A47 depuis les autoroutes A7 et A46sud sont également fermées.

Il est recommandé d'emprunter la D342 et A450 dans les deux sens.

Le trafic local sur A47 via le pont de Givors entre Chasse-sur-Rhône et l'échangeur n°9.1 Givors reste possible.

#### **Métropolitaine M6 / Porte de Lyon (nord)**

La circulation est coupée sur la route métropolitaine M6 après la jonction avec l'autoroute A89 dans le sens Paris / Lyon, et à hauteur de la sortie 35 (Écully) dans le sens Lyon / Paris.

La bretelle d'accès à Lyon depuis l'autoroute A89 est également fermée.

Il est recommandé d'emprunter l'A46 et la RN346 (rocade est) dans les deux sens.

Dans l'attente du rétablissement de la circulation, la Préfète demande aux automobilistes de **bien respecter les itinéraires conseillés** (Bison Futé, radio 107.7, [mobilites.grandlyon.com](http://mobilites.grandlyon.com)), de **rester calme** et de **différer tout déplacement non indispensable**. En ce sens, les employeurs sont invités à faciliter, sans délai, le **recours au télétravail** de leurs salariés.

Les forces de l'ordre ainsi que les gestionnaires des routes restent mobilisés sur le terrain pour sécuriser et organiser les manœuvres.

**Cabinet de la préfète de région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69